

COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ  
PARTICULIERS  
HANDICAP



# solidaris handicap moteur

Une solution adaptée pour  
les enfants et adultes en situation de handicap



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**

## Complémentaire santé Solidaris, Pour répondre à vos besoins de santé courants, et aux besoins spécifiques liés à votre handicap.

Vous êtes en situation de handicap moteur (troubles de la motricité, capacité limitée à vous déplacer...)?

Solidaris est la complémentaire santé qui vous couvre aussi bien pour les frais liés à votre handicap que pour les frais de santé de la vie courante (en cas d'hospitalisation, consultation d'un spécialiste, remboursements des médicaments, frais optiques ou dentaires...)?

### Des garanties performantes pour vos frais de santé courants

- En cas d'hospitalisation, prise en charge des dépassements d'honoraires jusqu'à 250 % de la base de remboursement, et votre chambre particulière jusqu'à 40 €/jour,
- Remboursements de vos consultations et actes de spécialistes jusqu'à 200 % de la base de remboursement,
- Jusqu'à 300 € de forfait versé en cas de naissance ou d'adoption d'un enfant,
- La prise en charge de vos frais dentaires (soins, prothèses, orthodontie) et de vos frais optiques.

### Des garanties spécialement adaptées à votre handicap

- Jusqu'à 1 500 € tous les 3 ans, pour l'achat d'un fauteuil roulant mécanique, tricycle, ou 2 000 € tous les 3 ans pour financer un fauteuil roulant électrique ou un scooter,
- Un forfait spécifique pour les aides techniques inscrites à la Liste des Produits et Prestations Remboursables,
- Une aide à la constitution du dossier d'acquisition de matériel.



- Aucun questionnaire médical
- Tiers Payant, pas d'avance de frais
- Consultation en ligne des remboursements

### UN SERVICE D'ASSISTANCE INDISPENSABLE

DISPONIBLE  
24H/24  
ET 7J/7

- Garde d'enfant de moins de 15 ans à domicile et prise en charge du transport des enfants à l'école en cas d'hospitalisation, ou d'immobilisation à domicile,
- Gardiennage des animaux familiers,
- Aide à domicile pendant la convalescence à domicile.

### UNE PROTECTION JURIDIQUE SPÉCIALISÉE

- Informations juridiques,
- Prise en charge des frais de justice jusqu'à 16 000 € par an et par litige.

# Garanties

## 4 niveaux de choix

Prestations en pourcentage de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale sous déduction des remboursements du Régime Obligatoire, dans la limite des frais réellement engagés.

Les forfaits et plafonds de garanties figurant dans ce tableau ne sont valables qu'une fois par assuré et par année d'adhésion. Ils ne peuvent donc pas être reportés d'une année sur l'autre.

FRAIS HOSPITALIERS	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Frais de séjour*	150 %	100 %	150 %	250 %
Honoraires (médecins et chirurgiens)*	150 %	100 %	150 %	250 %
*Limitation pendant les 6 premiers mois d'adhésion	100 %	100 %	100 %	100 %
Hospitalisation à domicile	150 %	100 %	150 %	250 %
Forfait hospitalier	100 % FR	100 % FR	100 % FR	100 % FR
Chambre particulière en médecines et chirurgie	30 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	40 €/jour
Frais d'accompagnement d'une personne handicapée hospitalisée en médecine et chirurgie	30 €/jour	25 €/jour	30 €/jour	35 €/jour
Hospitalisation psychiatrique (dans la limite de 60 jours)	100 %	100 %	100 %	100 %

FRAIS MÉDICAUX	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Consultations et visites des généralistes, spécialistes et neuropsychiatres en parcours de soins	150 %	100 %	150 %	200 %
Actes de spécialistes	150 %	100 %	150 %	200 %
Radiologie	100 %	100 %	100 %	100 %
Analyses médicales	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux (masseurs, kinésithérapeutes, infirmiers,...) pris en charge par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux non pris en charge par le Régime Obligatoire	300 €/an	200 €/an	300 €/an	400 €/an
Forfait orthophonie	75 €/an	50 €/an	75 €/an	100 €/an
Autres (ostéopathes,...)	100 €/an	75 €/an	100 €/an	150 €/an

PHARMACIE	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Médicaments pris en charge par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Pharmacie non prise en charge par le Régime Obligatoire sur prescription médicale et facture détaillée (ex : vaccins, aide au sevrage tabagique, produits d'hygiène bucco-dentaire,...)	75 €/an	50 €/an	75 €/an	100 €/an

TRANSPORT	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Transport (ambulance, taxi,...) pris en charge par le Régime Obligatoire	100 %	100 %	100 %	100 %
Transport (ambulance, taxi,...) non pris en charge par le Régime Obligatoire	75 €/an	50 €/an	75 €/an	100 €/an

## FRAIS APPAREILLAGE

	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Petits et grands appareillages (sauf titre 4 de la LPPR) 1 <sup>ère</sup> année		100 %	150 %	200 %
Forfait aides techniques inscrites à la LPPR (entretien...)	Aide à la constitution du dossier d'acquisition de matériel ou/et d'aides humaines	300 €/an	350 €/an	400 €/an
Ajout d'un moteur à un fauteuil roulant mécanique		250 €/an	750 €/an	1000 €/an
Fauteuil roulant mécanique, tricycle		100 % + 500 €/3 ans	100 % + 1 250 €/3 ans	100 % + 1 500 €/3 ans
Fauteuil roulant électrique		100 % + 1 000 €/3 ans	100 % + 1 750 €/3 ans	100 % + 2 000 €/3 ans
Scooter (après 1 an d'adhésion)		1 000 €/3 ans	1 750 €/3 ans	2 000 €/3 ans

## FRAIS DENTAIRE

	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Consultations, soins, et radiographies dentaires	125 %	100 %	125 %	150 %
Prothèses dentaires et orthodontie prises en charge par le Régime Obligatoire	250 %	200 %	250 %	300 %
Prothèses dentaires, parodontologie, et orthodontie non prises en charge par le Régime Obligatoire	200 €/an	150 €/an	200 €/an	250 €/an
Implants dentaires pris en charge par le Régime Obligatoire	175 €/an	150 €/an	175 €/an	200 €/an

## FRAIS OPTIQUE

	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Monture	100 % + 100 €/an	100 % + 50 €/an	100 % + 100 €/an	100 % + 100 €/an
Verres	100 % + 150 €/an	100 % + 100 €/an	100 % + 150 €/an	100 % + 200 €/an
Lentilles de contact	100 % + 150 €/an	100 % + 100 €/an	100 % + 150 €/an	100 % + 200 €/an
Plafond optique global à l'ensemble des prestations (hors chirurgie réfractive)	250 €/an	150 €/an	250 €/an	300 €/an
Chirurgie réfractive non prise en charge par le Régime Obligatoire et prescrite médicalement	250 €/an	150 €/an	250 €/an	300 €/an

## DIVERS

	Essentiel	Confort	Super Confort	Excellence
Forfait naissance ou adoption	200 €	100 €	200 €	300 €
Dépenses cures thermales prises en charge par le Régime Obligatoire	100 % + 50 €	100 %	100 % + 50 €	100 % + 100 €
Assistance et protection juridique	Oui	Oui	Oui	Oui

Votre contrat est responsable. Vos garanties et remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant «les contrats responsables». De même, votre contrat ne prendra jamais en charge :

- la participation forfaitaire légale ou les franchises médicales appliquées par la Sécurité sociale restant à la charge des assurés sociaux,
- la diminution du remboursement de la Sécurité sociale et les dépassements d'honoraires consécutifs au non respect du parcours de soins coordonné, ou au refus par l'assuré social d'autoriser le professionnel de santé d'accéder à son dossier médical personnel (DMP).

Les actes de prévention définis par l'arrêté du 8 juin 2006 sont au moins remboursés au ticket modérateur.

(1) Les forfaits prothèses analogiques et numériques ne sont pas cumulables.

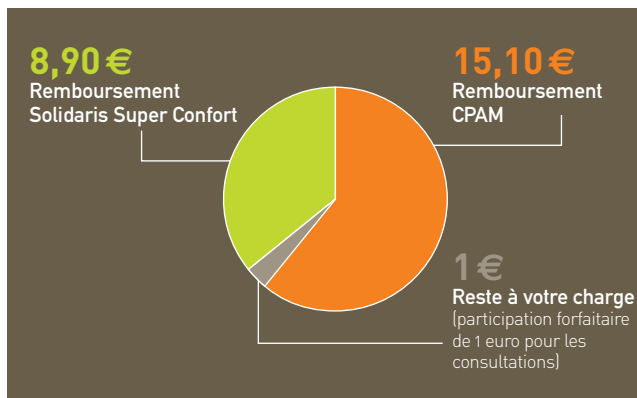
(2) Liste des Produits et Prestations Remboursables

## Exemples de remboursement

Concrètement, avec la complémentaire santé Solidaris, combien serez-vous remboursé ?

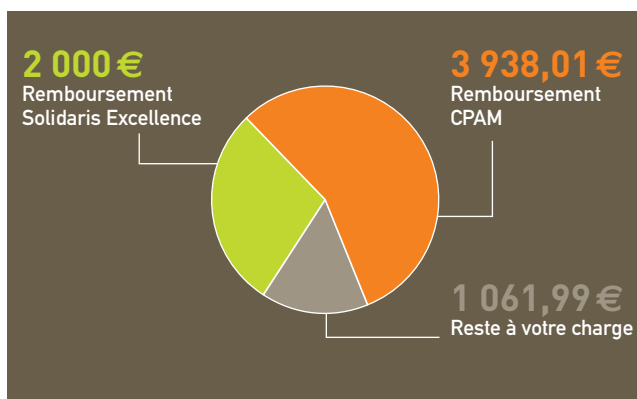
### Consultation d'un médecin spécialiste

Tarif de la consultation 25 €



### Achat d'un fauteuil roulant électrique

Coût du fauteuil = 7 000 €



## APRIL soutient le handicap



APRIL soutient **Marie-Amélie Le Fur**, Vice championne paralympique en saut en longueur, **Championne du monde d'athlétisme handisport**, jusqu'aux Jeux Olympiques de Londres en 2012.

APRIL s'engage aux côtés des personnes handicapées au quotidien. Elle s'est en effet donné pour mission de développer de nombreuses initiatives : le recrutement de collaborateurs handicapés, le développement de solutions d'assurance santé et prévoyance spécifiques pour les handicapés et aidants familiaux (Solidaris), ou encore la création de contrats d'assurance en braille.



**Avec nous, soutenez  
le team APRIL pour 2012 !**

## APRIL, changer l'image de l'assurance

A sa création en 1988, APRIL a pris l'engagement de changer l'image de l'assurance en plaçant le client au cœur de son organisation.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 millions d'assurés qui confient chaque jour la protection de leur famille et de leurs biens aux 3500 collaborateurs du groupe.

APRIL a su gagner leur confiance en leur proposant des contrats qui respectent un juste équilibre entre le prix, le niveau de protection et le service associé et a ainsi démontré que l'assurance n'est plus ce qu'elle était.

## APRIL s'engage



### **Vous bénéficiez d'un service de proximité**

Nous sommes à vos côtés pour vous soutenir à chaque instant.



### **Vous comprenez ce que vous achetez**

Parce que s'assurer, protéger sa famille, c'est compliqué, nous voulons vous simplifier l'assurance.



### **Vous êtes assuré au prix le plus juste**

Pour nous, chaque personne est différente et mérite le meilleur service



### **Vous êtes fidèle et vous y gagnez**

Nous mettons tout en œuvre pour mériter et conserver votre confiance.

Plus d'informations sur [www.april.fr](http://www.april.fr)

## CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

**april | santé prévoyance**

Immeuble Aprilium  
114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03  
Tél. : 0 974 50 20 20 - Fax : 04 78 53 65 18 - [www.april.fr](http://www.april.fr)

S.A. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419  
Intermédiaire en assurances - immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 002 609 ([www.orient.fr](http://www.orient.fr))  
Autorité de Contrôle Prudentiel - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09.  
Produit conçu et géré par April Santé Prévoyance et assuré par Axeria Prévoyance.



L'assurance n'est plus **ce qu'elle était.**